

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

ORDONNANCES

Avis est donné que le conseil d'arrondissement de Lachine, à sa séance ordinaire du 6 octobre 2026, a édicté les ordonnances suivantes :

Ordonnance OCA26-RCA26-19001-10 accordant la gratuité totale des tarifs applicables en vertu du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001);

Ordonnance OCA26-RCA09-19002-06 autorisant l'occupation temporaire du domaine public, en vertu du *Règlement numéro RCA09-19002 portant sur l'occupation du domaine public*;

Ordonnance OCA26-RCA24-19004-06 autorisant, aux dates, heures et lieux indiqués, une dérogation aux articles pertinents du *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances et abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances*;

Ordonnance OCA26-2404-15-04, déterminant la fermeture temporaire de rues en vertu du *Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation*.

Ces ordonnances entrent en vigueur le jour de leur publication et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Secrétariat d'arrondissement, 1800, boulevard Saint-Joseph, Montréal (Québec) H8S 2N4. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 7 octobre 2026.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Conformément au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Lachine* (RCA20-19002), adopté le 9 mars 2020, je soussigné, Fredy Alzate, secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Lachine, certifie par la présente que l'avis public concernant l'entrée en vigueur des ordonnances suivantes a été publié sur le site Web de la Ville de Montréal le 7 octobre 2026 :

Ordonnance OCA26-RCA26-19001-10 - accordant la gratuité totale des tarifs applicables en vertu du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001);

Ordonnance OCA26-RCA09-19002-06 - autorisant l'occupation temporaire du domaine public (RCA09-19002);

Ordonnance OCA26-RCA24-19004-06 - autorisant, aux dates, heures et lieux indiqués, la dérogation aux articles pertinents du *Règlement sur les nuisances* (RCA24-19004);

Ordonnance OCA26-2404-15-04 - déterminant la fermeture temporaire de rues (R-2404-15) pour la tenue des événements publics ou spéciaux, selon l'horaire indiqué dans l'Annexe 1.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 7 octobre 2026

Fredy Alzate
Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Ordonnance OCA26-RCA26-19001-10

Ordonnance accordant la gratuité totale de tout tarif prévu au *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001) pour les événements publics
du mois d'octobre 2026 (annexe 1)

Règlement numéro RCA26-19001 sur la tarification pour l'exercice financier 2026

Ordonnance édictée le

:

6 octobre 2026

Avis public

:

7 octobre 2026

Entrée en vigueur

:

7 octobre 2026

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

ORDONNANCE OCA26-RCA26-19001-10

(2)

Ordonnance accordant la gratuité totale de tout tarif prévu au *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001) pour les événements publics du mois d'octobre 2026 (annexe 1)

VU l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001);

Attendu que le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001) prévoit des tarifs applicables à l'occupation temporaire des installations, parcs et équipements municipaux;

À la séance ordinaire du 6 octobre 2026, le conseil d'arrondissement de Lachine décrète que :

1. Les tarifs prévus à l'article 6.3.2 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001), pour l'occupation temporaire des parcs, sont réduits en totalité pour les événements énumérés à l'annexe 1;
2. La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication.

ANNEXE 1

PROGRAMMATIONS DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2026, mois d'octobre)

JULIE-PASCALE PROVOST

MAIRESSE
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

FREDY ALZATE

SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

GDD 1266901008

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Ordonnance OCA26-RCA09-19002-06

**Ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue
des événements publics du mois d'octobre 2026 (annexe 1)**

Règlement numéro RCA09-19002 portant sur l'occupation du domaine public

Ordonnance édictée le : 6 octobre 2026
Avis public : 7 octobre 2026
Entrée en vigueur : 7 octobre 2026

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

ORDONNANCE OCA26-RCA09-19002-06

(2)

**Ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue
des événements publics du mois d'octobre 2026 (annexe 1)**

VU l'article 2.1 du *Règlement numéro RCA09-19002 portant sur l'occupation du domaine public*;

Attendu que l'arrondissement de Lachine soutient l'offre d'activités culturelles, sportives et ludiques proposée par les organismes et les partenaires de son territoire ;

Attendu que le paragraphe 4° de l'article 15 du Règlement numéro RCA09-19002 prévoit la délivrance d'un permis d'occupation temporaire du domaine public pour un événement public ou spécial préalablement autorisé par ordonnance du conseil d'arrondissement;

À la séance ordinaire du 6 octobre 2026, le conseil d'arrondissement de Lachine :

1. Autorise l'occupation temporaire du domaine public pour les événements publics ou spéciaux énumérés à l'annexe 1, aux dates, heures et lieux qui y sont indiqués.
2. La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication.

ANNEXE 1

PROGRAMMATIONS DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2026, mois d'octobre)

JULIE-PASCALE PROVOST

MAIRESSE
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

FREDY ALZATE

SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Ordonnance OCA26-RCA24-19004-06

Ordonnance autorisant la dérogation à certaines dispositions du *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances* pour la tenue des événements publics du mois d'octobre 2026 (annexe 1)

Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances et abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances

Ordonnance édictée le :	6 octobre 2026
Avis public :	7 octobre 2026
Entrée en vigueur :	7 octobre 2026

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

ORDONNANCE OCA26-RCA24-19004-06

(2)

**Ordonnance autorisant la dérogation à certaines dispositions du règlement numéro RCA24-19004
sur les nuisances pour la tenue des événements publics
du mois d'octobre 2026 (annexe 1)**

VU les articles 13.1, al. 1 et al. 2, paragraphe 2, et 44 du *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances et abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances* :

Attendu que l'arrondissement de Lachine soutient l'offre d'activités culturelles, sportives et ludiques proposée par les organismes et les partenaires de son territoire ;

Attendu que la tenue d'événements sur le domaine public peut comporter l'émission de bruits perturbateurs et la vente de marchandises et d'aliments ;

À la séance ordinaire du 6 octobre 2026, le conseil d'arrondissement de Lachine :

1. Autorise, pour les événements publics ou spéciaux, énumérés à l'annexe 1, aux dates et heures qui y sont indiquées, une dérogation aux dispositions suivantes :
 - 13.1, al. 1 - Amplificateurs
 - Art. 13, al. 2, par. 2^e – Bruit
 - Art. 36.1 - Vente de marchandises
2. La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication.

ANNEXE 1

PROGRAMMATION DIVERSE SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2026, mois d'octobre)

JULIE-PASCALE PROVOST

MAIRESSE

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

FREDY ALZATE

SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Ordonnance OCA26-2404-15-04

**Ordonnance déterminant la fermeture temporaire de rues pour la tenue
des événements publics du mois d’octobre 2026 (annexe 1)**

Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation

Ordonnance édictée le	:	6 octobre 2026
Avis public	:	7 octobre 2026
Entrée en vigueur	:	7 octobre 2026

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

ORDONNANCE OCA26-2404-15-04

(2)

**Ordonnance déterminant la fermeture temporaire de rues pour la tenue
des événements publics du mois d'octobre 2026 (annexe 1)**

VU l'article 18.1, al. 1 du *Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation* :

Attendu que l'arrondissement de Lachine soutient l'offre d'activités culturelles, sportives et ludiques proposée par les parties prenantes de l'arrondissement;

À la séance ordinaire du 6 octobre 2026, le conseil d'arrondissement de Lachine décrète :

1. Dans le cadre de l'évènement *Demi Marathon*, organisé par *Demi Marathon de Lachine*, l'interdiction de stationnement dans les stationnements municipaux sans horodateurs suivants, le dimanche 18 octobre 2026, de minuit à 15 h :
 - Stationnement du Club Chasseur et pêcheurs, 3051, boulevard Saint-Joseph, H8S 2P2
 - Stationnement de la Maison du Brasseur, 2901, boulevard Saint-Joseph, H8S 2P4
 - Stationnement de la Vieille Brasserie, 2801, boulevard Saint-Joseph, H8S 2P2, incluant le stationnement au nord de la rue Saint-Joseph (secteur 502)
2. Dans le cadre de l'évènement *Demi Marathon*, organisé par *Demi Marathon de Lachine*, le stationnement est interdit dans les espaces tarifés associés aux horodateurs suivants, le dimanche 18 octobre 2026, de minuit à 15 h :
 - horodateur 10917 - stationnement du parc Summerlea;
 - horodateur 10902 - stationnement du parc Saint-Louis;
 - horodateur 10906 - stationnement sur le boul. Saint-Joseph, à l'intersection avec la 24^e Avenue, secteur 504 ;
 - horodateur 10907 - stationnement du Club de canoë-kayak de Lachine, 2105, boulevard Saint-Joseph, H8S 2N7;
 - horodateur 10908 - stationnement sur le boul. Saint-Joseph, à l'intersection avec la 12^e Avenue, secteur 508,
 - horodateurs 10910 et 10911 - stationnement du parc René-Lévesque;
 - horodateur 10909 - stationnement du Musée de Lachine, 1, chemin du Musée, H8S 4H3.
3. Dans le cadre de l'évènement *Demi Marathon*, organisé par *Demi Marathon de Lachine*, l'interdiction de stationnement et de circulation :
 - Section du chemin du Canal, de l'intersection de la rue Saint-Patrick et du chemin du Musée, jusqu'au parc René-Levesque, de 10 h le samedi 17 octobre à 15 h le dimanche 18 octobre;
 - Section du boulevard Saint-joseph de la 5^e Avenue à la 56^e Avenue, de 6 h à 15 h le dimanche le 18 octobre;
 - le chemin du Musée, de la 6^e Avenue à la rue Saint-Patrick, de 6 h à 15 h le dimanche le 18 octobre.
4. Dans le cadre de l'évènement *La grande chasse aux bonbons des commerçants*, organisé par la *Société de développement commercial Rue Notre-Dame à Lachine*, l'interdiction de stationnement et de circulation le 23 octobre 2026, de 13 h à 23 h :
 - Rue Notre-Dame, entre la 6^e Avenue et la 18^e Avenue.

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

ORDONNANCE OCA26-2404-15-04

(3)

5. La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication.

JULIE-PASCALE PROVOST
MAIRESSE
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

FREDY ALZATE
SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

GDD 1266901008

ANNEXE 1 (octobre 2026)												
PROGRAMMATION DIVERSE SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2026)												
Événements à autoriser					Conseil d'arrondissement							
Événements	Organismes	Dates		Lieux	Dérogations							
					RCA09-19002 Occ. temp. dom. public	RCA24-19004, art.. 13, al. 1 (amplificateurs)	RCA24-19004, art. 13, al. 2, par. 2 (bruit)	RCA24-19004, art. 36.1		RCA26-19001 Tarification 2026	R-2404-15 Circ. fermeture de rue	Autres informations
			Horaires					Marchandises	Boissons alcooliques			
Prestation musicale	Le Réveil de Lachine	6,8,13 et 15 octobre 2026	12 h 30 à 16 h 00	Parc Saint-Louis	x	x	x			x		
Fête des récoltes	Musée de Lachine	10 octobre 2026	13 h à 16 h	Site extérieur du Musée de Lachine	x	x	x	x		x		
P'tit Marché	Concert'Action Lachine	6 au 30 octobre 2026	Mardi-A: 12 h à 14 h Mardi-B: 15 h à 17 h 30 Jeudi: 14 h à 17 h 30 Vendredi: 10 h à 13 h	Mardi-A: parc à l'angle 21e avenue et Saint-Joseph Mardi-B: parc Ivan-Franko Jeudi: devant le 1830, rue Duff-Court Vendredi: bordure du stationnement du 2901, boulevard Saint-Joseph	X			X		x		
Demi Marathon de Lachine	Demi-Marathon de Lachine	15 au 18 octobre	6 h 00 à 17 h 00 pour la journée du 18 octobre	Boulevard Saint-Joseph, de la 5e Avenue à la 56e Avenue, ainsi que les stationnements du Parc René-Lévesque et du Musée de Lachine et du Chemin du Canal, de l'intersection de la rue Saint-Patrick et du chemin du Musée, jusqu'au parc René-Levesque	X	X	X	X		x	X	Fermeture de rues - Section Chemin du Canal, de l'intersection de la rue Saint-Patrick et du chemin du Musée, jusqu'au parc René-Levesque, de samedi le 17 octobre à 10 h 00 au dimanche le 18 octobre à 15 h 00 Section boulevard Saint-Joseph de la 5e Avenue à la 56e Avenue, le chemin du Musée de la 6e Avenue à la rue Saint-Patrick, dimanche le 18 octobre de 6 h 00 à 15 h 00
La grande chasse aux bonbons des commerçants	Société de développement commercial Rue Notre-Dame à Lachine	23 octobre 2026	13 h à 23 h	Rue Notre-Dame, entre la 6e Avenue et la 18e Avenue	X	X	X	X		x	X	Rue Notre-Dame, entre la 6e Avenue et la 18e Avenue

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 6 octobre 2026

Résolution : CA26 19 0216

Édicter, en vertu des règlements RCA09-19002 (Occupation temporaire du domaine public), RCA26-19001 (Tarification pour l'exercice financier 2026), RCA24-19004 (Nuisances) et R-2404-15 (Circulation), les ordonnances pour la tenue des événements du mois d'octobre 2026

ATTENDU QUE l'arrondissement de Lachine soutient la tenue d'événements publics et spéciaux impliquant, selon les cas, l'occupation temporaire du domaine public, des dérogations aux règles de nuisances, des fermetures temporaires de rues et, le cas échéant, la gratuité des tarifs d'occupation;

ATTENDU QUE les articles applicables des règlements RCA09-19002 (occupation), RCA24-19004 (nuisances), R-2404-15 (circulation) et RCA26-19001 (tarification) permettent au conseil d'arrondissement d'édicter des ordonnances, lesquelles entrent en vigueur à leur publication;

ATTENDU QUE les projets d'ordonnances OCA26-RCA26-19001-10, OCA26-RCA09-19002-06, OCA26-RCA24-19004-06, et OCA26-2404-15-04 couvrent les événements d'octobre 2026, tels que détaillés (tableaux lieux/dates/heures);

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Ludovic FERMELY

D'autoriser la tenue des événements énumérés à l'annexe 1, sous réserve de l'obtention de tous les permis, licences et autorisations requis et du respect des conditions imposées par les unités municipales compétentes;

D'édicter et de publier les ordonnances suivantes :

OCA26-RCA26-19001-10, en vertu de l'article 2.4 du *Règlement numéro RCA26-19001 sur la tarification pour l'exercice financier 2026*, levant la tarification pour les permis d'occupation temporaire du domaine public;

OCA26-RCA09-19002-06, en vertu de l'article 2.1 du *Règlement numéro RCA09-19002 portant sur l'occupation du domaine public*, autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour les événements célébrés dans les parcs, sur les rues, trottoirs ou espaces de stationnement;

OCA26-RCA24-19004-06, en vertu des articles 13.1, al. 1 et al. 2, paragraphe 2, et 44 du *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances*;

OCA26-2404-15-04, en vertu de l'article 18.1, al. 1 du *Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation*.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à apporter toute rectification de pure forme (année, date, heure, coquille mineure, concordance des tableaux) nécessaire avant publication, sans en changer la substance (lieux, périodes et effets juridiques demeurant inchangés).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.01 1266901008

Fredy Enrique ALZATE POSADA

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 7 octobre 2026

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 7 octobre 2026

Fredy Enrique ALZATE POSADA
Secrétaire d'arrondissement